

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000  
CHATAIGNERAIES & RUISSEAUX DE CASTAGNICCIA**

La réunion du Comité de Pilotage (CoPil) s'est tenu à la sous-préfecture de Corte, le 22 janvier 2014. Le sous-préfet M. Claude Valadier ouvre la séance à 14 heures. Il invite chaque participant à se présenter et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

<b>NOM Prénom</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE COURRIEL</b>	<b>GT CHATAIGNERAIE</b>
VALADIER Claude	Sous-préfet	-	claude.valadier@haute-corse.gouv.fr	
Pierre ORSINI Pierre	maire, Poggio Marinaccio	06 33 20 92 67	mairie.poggio.marinaccio@orange.fr	
BAUDAT-FRANCESCHI Julien	CEN Corse	04 95 32 71 63	jbaudat.franceschi@espaces-naturels.fr	X
MASSONI Caroline	CEN Corse	04 95 32 71 63	caroline.massoni@espaces-naturels.fr	X
GOES Frédéric	CEN Corse	06 79 05 98 35	frederic.goes@espaces-naturel.fr	
GUYON Eric	DDTM	06 18 83 15 76	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	X
CAMPANA Jean-Mathieu	Agriculteur	06 52 24 38 91	jean-mathieu.campana@wanadoo.fr	
JAEGER Auguste	Agriculteur	06 14 67 29 59	isula.doru@wanadoo.fr	
CHIRAT Michèle	ODARC	06 72 67 32 94	michele.chirat@odarc.fr	
GALINAT Florian	CRPF	06 78 71 98 24	florian.galinat@crpf.fr	X
ALBERTINI Camille	ONEMA	06 72 08 12 77	camille.albertini@onema.fr	
MARTIN Patrick	ONCFS	06 95 48 11 79	patrick.martin@oncfs.gouv.fr	
REYMANN Julie	CBNC	-	reymann@oec.fr	
SORBA Laurent	OEC	04 95 48 11 79	sorba@oec.fr	
RINALDI-DOVIO Pascal	PNRC	06 78 53 07 03	pasqua2b@sfr.fr	X

## **Introduction**

Eric Guyon, chargé de mission Natura 2000 à la DDTM de Haute-Corse, fait un bref historique de l'animation du site. Il indique que le précédent Comité s'est tenu en novembre 2010. En 2011 et 2012, l'association *A Muntagnera* était la structure animatrice du site mais aucun CoPil ne fut organisé. Suite à la dissolution de cette dernière en 2012, le site est resté orphelin jusqu'à la signature d'une nouvelle convention d'animation avec le CEN Corse, qui a relancé l'animation en mai 2013.

## **Compte-rendu d'activités et présentation du Bilan annuel provisoire**

Après un rappel sur le fonctionnement des sites Natura 2000 et des enjeux/objectifs arrêtés dans le Document d'Objectifs (Docob), Frédéric Goes, chargé d'animation (CEN Corse) présente les actions menées dans le cadre de l'animation en 2013. Celles-ci se sont concentrées sur deux enjeux : la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches et l'information/

sensibilisation, à travers un sentier de découverte sur la commune de Poggio-Marinaccio. L'enjeu 'Châtaigneraies' fut le laissé pour compte de l'animation en 2013, pour diverses raisons. Par ailleurs, concernant la surveillance et le suivi du milieu, l'ONEMA acteur privilégié pour la mise en œuvre de ces actions avait été formellement sollicité par la DREAL, mais un manque récurrent de moyens humains l'a empêché d'assurer pleinement cette mission. L'inventaire prévu en 2013 a été planifié, puis reporté et finalement annulé. La question est donc posée à l'ONEMA quant à son engagement à remplir cette mission, ou s'il faut que l'animateur trouve un autre maître d'œuvre. Frédéric Goes précise qu'en cas de reprise par le CEN Corse, un transfert de données, matériel et compétences devra être prévu. Camille Albertini (ONEMA) répond qu'il ne peut se prononcer pour le moment et fera la demande auprès de la direction inter-régionale. Il a par ailleurs obtenu le rapport provisoire de l'inventaire 2011, qu'il transmettra.

Auguste Jaeger, castanéiculteur, intervient en demandant quels sont les droits et devoirs des usagers/exploitants sur le site Natura 2000, et également quels sont les soutiens qu'ils pourraient obtenir dans leurs activités professionnelles. Eric Guyon et M. le sous-préfet apportent les éléments de réponse à la première question. Frédéric Goes précise les outils contractuels et non contractuels qui peuvent être mis en œuvre et mobiliser des fonds dans le cadre de Natura 2000.

### **Etat des lieux et perspectives sur la conservation de l'Écrevisse à pattes blanches**

Frédéric Goes présente ensuite le statut historique et l'état de conservation de l'Écrevisse à pattes blanches, espèce emblématique du site et à l'origine de sa désignation. En 2006, il fut constaté que l'espèce, introduite il y a près d'un siècle, avait subitement disparu de l'ensemble de son aire de répartition au sein du site Natura 2000 et alentours, et qu'elle ne subsistait que sur une station ex-centrée. Une prospection en 2013 a confirmé sa présence sur ce site, mais l'espèce reste en danger critique d'extinction en Corse. La réintroduction sur le site Natura 2000 reste une action envisageable pour la sauvegarde de l'espèce, mais elle demande une préparation importante et rigoureuse pour avoir des bonnes chances de succès. Au-delà de la préservation de la biodiversité, les raisons pour conserver un sanctuaire corse de cette espèce-parapluie sont d'ordre écologique (bio-indicateur), socio-économiques (châtaigneraie, développement du territoire) et patrimoniale. Le Comité entérine que la priorité est la protection de la population relique plutôt que la réintroduction sur le site, étant donné que les facteurs ayant causés sa disparition restent mal élucidés. Sur le principe, la réalisation d'une étude de faisabilité de cette réintroduction est donc un préalable indispensable.

Durant l'exposé, Jean-Mathieu Campana déclare qu'il n'a jamais vu d'écrevisse dans les ruisseaux de la commune. Plusieurs participants sont également intervenus pour souligner que la sauvegarde de la châtaigneraie est un enjeu urgent et prioritaire, plutôt que la conservation de l'Écrevisse, qui est par ailleurs éteinte sur le site. M. Jaeger ajoute que l'invasion du cynips signifie également que les châtaigniers perdront leur feuillage, et que ceci affectera également l'habitat de l'écrevisse (réchauffement des ruisseaux dû à l'ensoleillement).

*Le diaporama des deux présentations supra sont disponibles sur demande auprès du CEN Corse.*

### **Présentation du projet du sentier Natura 2000**

Pierre Orsini, maire de Poggio-Marinaccio, présente la version actualisée du projet de sentier prévu par la Fiche Action N°18. Le sentier, centré sur la commune de Poggio-Marinaccio, est existant et entretenu par la commune, sur deux-tiers de son parcours. Ce projet est porté par la

mairie. En 2013, le travail réalisé a consisté à définir et reconnaître le tracé et les points d'intérêt (dont une fontaine réhabilitée récemment via des fonds OEC et DREAL différents de N2000), la signalétique et la cartographie. Le débroussaillage du tronçon non existant sera réalisé gratuitement par l'association ADAL2B. Le PNRC a réalisé une signalétique panneaux en bois gravés pour ce sentier et continuera à soutenir les demandes du Maire en ce sens. Il restera néanmoins d'autres panneaux d'information à réaliser (supports, coûts, maître d'œuvre à définir). Le dossier devrait être finalisé prochainement avec une demande de financement en 2014. Laurent Sorba précise qu'aucun financement de son service à l'OEC ne sera possible en 2014 mais peut-être au sein d'un autre service.

Michèle Chirat (ODARC) soulève la question de la nature du foncier sur le tracé du sentier. Elle met en garde sur l'importance du respect des sentiers cadastrés ou, à défaut, de demander l'autorisation aux propriétaires concernés. Le maire précise que l'essentiel du sentier est communal et que la partie à créer suit un chemin de service.

M. Jaeger demande pourquoi la réouverture de l'ancien sentier reliant Lutina et Poggio, ne fait pas partie des priorités. M. Campana ajoute que les agents du PNRC ont, par erreur, balisé un chemin privé, ce qui pose des problèmes de responsabilité vu la présence de cochons sur ces terrains. S'ensuit un débat sur ce sujet et enfin une demande expresse de M. Jaeger, interpellant Pascal Rinaldi-Dovio pour demander l'engagement du PNRC à réhabiliter ce sentier. Il explique qu'il est un élément important pour assurer sa reconversion dans l'agro-tourisme étant donné la perte de son revenu de castanéiculteur liée au cynips. M. Rinaldi-Dovio précise que, concernant l'erreur de balisage, elle n'est effective que sur une partie du sentier (partie basse où effectivement il y a la piste), et ce balisage a été réalisé par le service randonnée du PNRC avec le soutien (et sur demande) de Monsieur Filice Tomasi, Castanéiculteur demeurant à Stoppia Nova (commune de Quercitellu). Il précise aussi que le PNRC a pour mission d'entretenir le GR20, mare-mare et mare-monti mais entretient tout de même quelques boucles initiées suite à l'adhésion des communes de Castagniccia au Parc. Il propose d'appuyer toute demande qui sera faite auprès de sa hiérarchie pour que le PNRC réalise ce travail. M. Jaeger propose que plusieurs bénévoles rouvrent une partie du sentier et s'engage lui-même à l'entretenir.

Le COPIL entérine la proposition de tracé présentée en séance par le maire ainsi que la demande d'extension faite par Mr Jaeger (tronçon Lutina-Poggio).

M. Campana s'interroge sur le processus de décision des actions à mener, ajoutant que le précédent Comité de Pilotage n'avait pas priorisé cette action, et que le sentier présenté lors de l'approbation du Docob était différent. Il déplore que les décisions de mise en œuvre des actions se soient prises sans validation en CoPil. Eric Guyon reconnaît que le processus a subi des manquements, principalement dus à l'absence de CoPil durant plus de trois ans et en mai 2013 lors de la reprise de l'animation. En mai, c'est un groupe de travail qui a décidé des fiches actions prioritaires pour la première année d'animation.

Des débats divers et animés se sont succédés sur la situation de la châtaigneraie, les besoins financiers pour la lutte biologique (lâchers de guêpe *Torymus*), l'opportunité de faire évoluer l'ASL San Paolu en AFP, la nécessité d'établir un plan de sentiers à grande échelle (PDM, PDIPR...), etc. Julien Baudat-Franceschi (CEN Corse) déclare que les demandes sont entendues et que l'enjeu châtaigneraie sera placé au centre de l'animation pour 2014. La proposition de constituer un groupe de travail « Châtaigneraie » est soumise au CoPil par M. le sous-préfet, et approuvée à l'unanimité. Le CEN Corse reviendra rapidement vers les personnes membres du COPIL ou extérieures intéressées par ce groupe de travail pour établir un calendrier de rencontre.

## Perspectives et actions prioritaires pour 2014

Eric Guyon présente un tableau de bord de l'animation 2012-2014, balayant les 18 fiches action et leur état de réalisation. Presque toutes les fiches actions étaient au rouge (non réalisée) ou orange (en démarrage) en 2012, il semble que *A Muntagnera* n'avait pas transmis toutes les données à la DREAL. Quelques fiches concernant l'Ecrevisse et la communication (sentier, plaquette) sont passées au vert (mise en œuvre) en 2013 suite à la reprise de l'animation par le CEN Corse, et la tendance va s'accroître en 2014, avec la relance des actions concernant la châtaigneraie (cinq jours d'animation prévu).

Caroline Massoni (CEN Corse) précise cependant que des éléments concernant le sentier et la cartographie sont disponibles auprès du CEN Corse (récupérés auprès de Martin Vadella, ex-*A Muntagnera*) et seront communiqués à Eric Guyon pour compléter son dossier.

*Le tableau de bord de l'animation est disponible sur demande auprès de la DDTM.*

### Questions diverses.

Les questions diverses sont intervenues de façon aléatoire durant les exposés et ont été discutées cénans.

Avant de clore la réunion, M. le sous-préfet demande quand aura lieu la prochaine réunion de CoPil, suggérant qu'il serait bon de ne pas attendre trois ans ! Eric Guyon informe les participants que la prochaine réunion est prévue fin 2014.

La réunion est close à 16h45.

## CONCLUSIONS & RELEVÉ DE DECISIONS

- demande de positionnement officiel auprès de l'ONEMA pour la mise en œuvre du suivi des populations d'Ecrevisses
- mise en œuvre la protection de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site où elle survit, hors site Natura 2000
- création d'un groupe de travail « Châtaigneraie » piloté par la structure animatrice